

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES  
VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. UTILISATION DE L'USINE LSR .....</b>	<b>4</b>
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL .....	6
<b>3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT.....</b>	<b>7</b>
4.1. Fourniture et compression .....	7
4.2. Transport .....	7
4.3. Équilibrage.....	7
4.4. Distribution.....	8
4.5. Fonds vert.....	8
4.5. SPEDE .....	8
<b>5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2015.....</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>ANNEXE 2</b>	

## INTRODUCTION

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée des méthodes d'établissement  
2 des coûts pour les ventes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») qui seront appliquées en réduction du  
3 revenu requis de la Cause tarifaire 2015.

4 Dans le présent document, le terme client-GNL sera utilisé pour représenter l'activité non  
5 réglementée. Le processus présenté dans les sections suivantes couvrira uniquement l'aspect  
6 des ventes de GNL. Les éléments suivants seront couverts :

- 7 1. prévision des ventes de GNL pour la Cause tarifaire 2015;
- 8 2. évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR (entreposage, liquéfaction en été,  
9 liquéfaction en hiver, regazéification) et détermination des coûts unitaires moyens;
- 10 3. impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la  
11 fiabilité;
- 12 4. évaluation des coûts reliés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage, la  
13 distribution, le Fonds vert et le SPEDE; et
- 14 5. traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2015.

### 1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL

15 La prévision de la demande de ventes de GNL a été déposée dans le cadre du plan  
16 d'approvisionnement 2015-2018 (B-0051, Gaz Métro-7, Document 2). Pour l'année 2014-2015,  
17 les ventes de GNL prévues sont les suivantes :

**Tableau 1**

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		
		Hiver	Été	Total
2014-2015	Interruptible	8 721	25 750	34 471

18 Pour l'année 2014-2015, Gaz Métro prévoit une consommation de GNL pour deux clients. Le  
19 premier utilisera le service du distributeur pour la fourniture et la compression pour un total de

1 18 915 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> et le deuxième fournira son propre service de fourniture pour 15 556 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Ce  
2 dernier ne sera donc pas desservi par le distributeur pour les services de fourniture et de gaz de  
3 compression.

## **2. UTILISATION DE L'USINE LSR**

4 Il y a quatre types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction en  
5 hiver et la regazéification. De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est observée  
6 quotidiennement. Cette évaporation retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro. Ces éléments  
7 seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins  
8 du client GNL.

9 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au 15 mars.

10 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le  
11 suivant :

- 12 1. répartition des coûts de l'usine LSR entre les quatre types d'activité, en distinguant les  
13 coûts fixes et les coûts variables;
- 14 2. établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction  
15 en été et de liquéfaction en hiver (coûts fixes et variables); et
- 16 3. évaluation de la portion des coûts attribués au client GNL en fonction des coûts unitaires  
17 moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera fourni.

18 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de  
19 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité  
20 réglementée et le client GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts liés  
21 à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué en détail  
22 dans les sous-sections suivantes.

23 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause  
24 tarifaire 2015.

## **2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR**

### Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. La capacité de volume utile s'élève à 56 600 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

La capacité d'entreposage maximale requise qui est réservée au client GNL pour répondre à ses besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2015 est de 3 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. [...] Tel que précisé à la pièce Gaz-Métro-7, Document 6, le client GNL a révisé sa capacité d'entreposage à 1 040 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> alors qu'elle avait été fixée initialement à 3 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Dans le cadre de la mise à jour du dossier, bien que le plan d'approvisionnement 2015 révisé tienne compte de la baisse de la capacité d'entreposage du client GNL, le revenu requis ainsi que le présent document ne prennent pas en considération cet ajustement puisque ce sujet sera traité en phase 3, en même temps que la preuve portant sur l'outil de maintien de la fiabilité (D-2014-201, paragr. 231).

### Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 12)

La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction des quantités disponibles à la liquéfaction pour l'activité réglementée en 2015 (52 700 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>) et pour le client GNL (34 471 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>), pour un total de liquéfaction de 87 171 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> (annexe 1, lignes 4 à 6). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité. Il est à noter que la capacité potentielle de liquéfaction est supérieure à la capacité totale d'entreposage, ce qui s'explique par la possibilité de liquéfier également pendant l'hiver.

La quantité annuelle de liquéfaction est scindée en deux éléments : la quantité de liquéfaction en été et la quantité de liquéfaction en hiver. L'évaporation engendrée par chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune d'elles.

- La quantité annuelle de liquéfaction en été est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période estivale, majorée des volumes liés à l'évaporation (annexe 1, lignes 7 à 9).

- 1           • La quantité annuelle de liquéfaction en hiver est établie en fonction des volumes  
2           prévus de liquéfaction en période hivernale, majorée des volumes liés à l'évaporation  
3           (annexe 1, lignes 10 à 12).

#### 4           Regazéification

5           Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne  
6           traitera pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité dans le cadre de ce dossier étant  
7           donné que le client GNL n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à en assumer une  
8           partie des coûts.

### **2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR**

9           L'annexe 1, lignes 13 à 43, présente les résultats de la répartition des coûts entre les  
10          différentes activités : entreposage, liquéfaction en été, liquéfaction en hiver et regazéification.

11          Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 12           • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2015 ont été évalués en fonction  
13           du niveau d'activité prévu;
- 14           • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,  
15           d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 16           • les colonnes 4 à 10 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition  
17           des coûts fixes et variables; et
- 18           • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le  
19           rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est  
20           présenté à la ligne 41.

### **2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL**

21          Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne 43  
22          de l'annexe 1.

23          Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client-GNL est présenté à la ligne 45 de l'annexe 1.  
24          Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage, de la liquéfaction en été

1 et de la liquéfaction en hiver, aux capacités ou quantités respectives propres au client GNL  
2 pour chacune de ces activités.

### **3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ**

3 Dans le cadre du plan d'approvisionnement 2015-2018, les besoins d'outil de maintien de la  
4 fiabilité ont été analysés (B-0051, Gaz Métro-7, Document 2).

5 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR au  
6 client-GNL ne requiert pas d'ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien de  
7 fiabilité n'est requis pour l'exercice 2015.

### **4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT**

8 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode  
9 d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport, d'équilibrage,  
10 de distribution, du Fonds vert et du SPEDE.

#### **4.1. Fourniture et compression**

11 Comme mentionné précédemment, Gaz Métro prévoit une consommation pour deux clients  
12 dont l'un utilisera le service du distributeur pour la fourniture et la compression et l'autre  
13 fournira son propre service de fourniture.

#### **4.2. Transport**

14 Le coût du service de transport est établi en appliquant le tarif du service de transport du  
15 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2015.

16 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport du client  
17 GNL dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif de  
18 transport étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il  
19 s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

### **4.3. Équilibrage**

1 Le coût du service d'équilibrage est établi en appliquant le tarif du service d'équilibrage du  
2 distributeur, pour un client interruptible du volet A, établi à la Cause tarifaire 2015, au profil  
3 global de liquéfaction de l'usine LSR prévu pour l'exercice 2015.

4 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage dans le  
5 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif d'équilibrage  
6 étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici  
7 d'un impact mineur sur le résultat final.

### **4.4. Distribution**

8 Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit être  
9 établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un profil  
10 de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du volume  
11 de ventes au client-GNL. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire moyen évalué  
12 dans l'étude d'allocation des coûts pour la catégorie tarifaire applicable à la période. Selon le  
13 volume total de liquéfaction de 54 678 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> prévu en 2015 pour l'usine LSR, un client de  
14 profil similaire au service interruptible serait au sous-tarif 5.8, volet A.

15 Pour la Cause tarifaire 2015, le coût de distribution de l'étude d'allocation des coûts de  
16 2012-2013 est utilisé, étant la dernière étude disponible.

17 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de distribution dans le  
18 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du coût unitaire moyen  
19 évalué dans l'étude d'allocation des coûts étant donné l'effet itératif résultant de la méthode  
20 d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

### **4.5. Fonds vert**

21 Le coût du service du Fonds vert est établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert du  
22 distributeur fixé à la Cause tarifaire 2015 sur les volumes consommés au Québec entre le  
23 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 31 décembre 2014. En 2015, la prévision des volumes assujettis au  
24 Fonds vert est de 3 149 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.



#### **4.6. SPEDE**

1 À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les volumes consommés au Québec seront assujettis au nouveau  
2 tarif SPEDE. En 2015, la prévision des volumes assujettis au SPEDE est de 12 407 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

#### **5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2015**

3 Le plan d'approvisionnement, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-7, Document 1, est  
4 établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL et la réduction de la capacité  
5 d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de l'activité réglementée.

6 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2015 est considérée dans  
7 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause  
8 tarifaire 2015.

9 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par  
10 le client-GNL pour l'exercice 2015. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués au  
11 client-GNL décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à  
12 l'établissement des tarifs pour l'exercice 2015.

#### **CONCLUSION**

13 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause  
14 tarifaire 2015, conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144, D-2011-030, D-2012-171  
15 et D-2014-032 de la Régie. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendra en considération :

- 16 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens  
17 d'entreposage, de liquéfaction en été et de liquéfaction en hiver;
- 18 • le coût de maintien de la fiabilité égal au coût de l'outil de remplacement requis à la suite  
19 de la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR (tel qu'expliqué  
20 précédemment ce coût est nul pour l'exercice 2015);
- 21 • le coût des services de transport, d'équilibrage et du Fonds vert établi en fonction des  
22 tarifs de la Cause tarifaire; et
- 23 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude d'allocation  
24 du coût de service.

1 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les coûts établis liés à la vente de GNL.**

**ANNEXE 1 : Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2015**

**Coûts de l'usine LSR - Coût utilisation daQ<sup>(1)</sup>**

	(a) 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(b) Ratio
1 Capacité d'entreposage	56 600	
2 Clientèle régulière	52 700	93,1%
3 Client GNL	3 900	6,9%
4 Capacité potentielle de liquéfaction	87 171	
5 Clientèle régulière	52 700	60,5%
6 Client GNL	34 471	39,5%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été	50 285	
8 Clientèle régulière	18 583	37,0%
9 Client GNL	31 701	63,0%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	4 393	
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 Client GNL	4 393	100,0%

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts avec ventes GNL	Méthode d'allocation	91%		9%		Regazéification	
			Entreposage	Liquéfaction	Été	Hiver	Fixes	Variables
			Fixes (4)	Fixes (5)	Variables (6)	Variables (8)	Fixes (9)	Variables (10)
13 Coefficient d'utilisation			11	13				13
14 Jours d'utilisation des fonctions			365	162				-
15 Ratio d'utilisation des ressources			4 015	2 106				-
16		Ratio d'utilisation (%)	65,59%	34,41%	0,00%	0,00%		0,00%
<b>Frais de l'usine</b>								
17 Salaires et avantages sociaux	2 503	Ratio d'utilisation	1 642	861	-	-	-	-
18 Assurances	930	Allocation directe	651	233	-	-	47	-
19 Services d'entretien								
	<i>Spécifique à l'activité</i>	Allocation directe	-	1	-	-	-	3
	<i>Général</i>	Ratio d'utilisation	314	165	-	-	-	-
21 Matériaux et pièces	203	Ratio d'utilisation	133	70	-	-	-	-
22 Services professionnels	304	Ratio d'utilisation	199	104	-	-	-	-
23 Taxes municipales	266	Ratio d'utilisation	175	92	-	-	-	-
24 Autres frais divers	91	Ratio d'utilisation	60	31	-	-	-	-
25 Réfrigérant	79	Allocation directe	-	-	72	7	-	-
26 Gaz naturel								
	<i>regazéification</i>	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
	<i>liquéfaction</i>	Allocation directe	-	-	58	5	-	-
	<i>autres</i>	Ratio d'utilisation	12	6	-	-	-	-
29 Total gaz naturel	82		12	6	58	5	-	-
30 Électricité								
	<i>fixes</i>	Ratio d'utilisation	571	299	-	-	-	-
	<i>variables - entreposage</i>	Allocation directe	138	-	-	-	-	-
	<i>variables - regazéification</i>	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
	<i>variables - liquéfaction</i>	Allocation directe	-	-	715	68	-	-
34 Total électricité	1 791		709	299	715	68	-	-
35 <b>Sous-total frais de l'usine</b>	<b>6 731</b>		<b>3 894</b>	<b>1 863</b>	<b>845</b>	<b>80</b>	<b>49</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'amortissement</b>								
36	<i>Spécifique à l'activité</i>	Allocation directe	577	254	-	-	75	-
37	<i>Général</i>	Ratio d'utilisation	289	152	-	-	-	-
<b>Rendement à 7,09%</b>								
38	<i>Spécifique à l'activité</i>	Allocation directe	420	184	-	-	68	-
39	<i>Général</i>	Ratio d'utilisation	289	152	-	-	-	-
40 <b>Impôts reliés au rendement (8,52% - 7,09%)</b>	<b>225</b>		143	68	-	0	14	-
41 <b>Grand Total</b>	<b>9 415</b>		<b>5 614</b>	<b>2 671</b>	<b>845</b>	<b>80</b>	<b>206</b>	<b>-</b>
42 <b>Capacité / quantité totale pour chaque élément (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>			56 600	87 171	50 285	4 393	-	-
43 <b>Coût unitaire de chaque élément (¢/m<sup>3</sup>)</b>			<b>9,918</b>	<b>3,064</b>	<b>1,681</b>	<b>1,820</b>	-	-
<b>Coût d'utilisation pour le client GNL</b>								
44 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			3 900	34 471	31 701	4 393	-	-
45 <b>Coûts totaux (000 \$) (l. 43 x l. 44)</b>	<b>2 056</b>		387	1 056	533	80	-	-
<b>Coût d'utilisation pour l'activité réglementée</b>								
46 <b>Coûts totaux (000 \$) (l. 41 - l. 45)</b>	<b>7 359</b>		5 227	1 615	312	-	206	-
47								

Notes: - Les coûts alloués en vertu du ratio d'utilisation correspondent aux coûts non directement attribuables à une fonction.  
\* Pour les fins de cette preuve, les taxes municipales ont été distribuées selon le ratio d'utilisation.

(1) Gaz Métro a réalisé qu'une erreur s'est glissée dans l'établissement du coût de l'usine LSR pour le client GNL, tel que déposé en décembre 2014. L'annexe 2 vise à rétablir le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client GNL recalculé selon la méthode approuvée par la Régie à l'égard de l'attribution des coûts d'électricité et selon la mise à jour de la capacité d'entreposage réservée excluant l'évaporation pour le client GNL. Ainsi la recharge du coût d'utilisation de l'usine LSR est réévaluée à 2 311 k\$.



---

1                                   **EXPLICATION DE L'ÉCART RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT**  
2                                   **DU COÛT D'UTILISATION DE L'USINE LSR – CLIENT GNL**

3           Gaz Métro a réalisé que des erreurs se sont glissées dans l'établissement du coût de l'utilisation  
4           de l'usine LSR pour le client GNL, tel que déposé en décembre 2014.

5           La première erreur se retrouve au niveau de l'attribution des frais d'électricité à travers les  
6           différentes activités de l'usine LSR, telle que présentée à l'annexe 1 de la pièce Gaz Métro-21,  
7           Document 26. Cette attribution ne correspond pas exactement à la méthode approuvée par la  
8           Régie dans ses décisions D-2012-171 et D-2014-032. Rappelons que cette méthode vise à  
9           s'assurer du respect du principe de causalité des coûts, selon lequel les coûts d'électricité doivent  
10          être attribués à l'activité qui les a occasionnés, soit l'entreposage, la liquéfaction en été, la  
11          liquéfaction en hiver et la regazéification.

12          La seconde erreur se retrouve, tel que précisé en page 5, de la pièce Gaz Métro-21,  
13          Document 26, au niveau de la capacité d'entreposage initialement prévue lors du dépôt du  
14          8 octobre 2014 de 3 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> qui avait été révisée à 1 040 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Toutefois, ce changement  
15          n'avait pas été reflété lors de la dernière mise à jour du dossier tarifaire du 15 décembre 2014.

16          La troisième erreur se retrouve à la page 2 de l'annexe 2 de la pièce Gaz Métro-21, Document 26,  
17          ligne 3 du tableau 1 Capacité/quantité par activité. Au moment d'établir la capacité d'entreposage  
18          du client GNL qui est utilisée pour calculer la ventilation des coûts fixes d'entreposage de l'usine  
19          LSR entre le client GNL et la clientèle régulière, la capacité d'entreposage réservée par le client  
20          GNL a été majorée par erreur pour tenir compte de la proportion de l'évaporation. Or, le traitement  
21          des coûts reliés à l'évaporation ayant été défini par la décision D-2012-171 (paragraphes 63 et  
22          64), la majoration de la capacité entreposée n'étant pas requise, elle n'aurait pas dû être  
23          appliquée.

24          La page 2 de la présente annexe vise à rétablir le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client  
25          GNL recalculé selon la méthode approuvée par la Régie à l'égard de l'attribution des coûts  
26          d'électricité et selon la mise à jour de la capacité d'entreposage réservée pour le client GNL avant  
27          évaporation. L'intégration de ces trois modifications au calcul du coût d'utilisation de l'usine LSR  
28          fait passer la recharge totale pour le client GNL à 2 311 k\$, alors qu'elle était de 2 056 k\$ dans  
29          la version du dépôt du 15 décembre 2014. Puisque la Régie a autorisé les tarifs finaux du service  
30          d'équilibrage à la suite de ce dépôt, le montant de recharge révisé du coût d'utilisation de l'usine  
31          LSR n'a donc pas été pris en compte en diminution du revenu requis pour les fins d'établissement  
32          des tarifs. Le nouveau calcul de la recharge est donc présenté ici à titre indicatif.

33          Toutefois, lors du rapport annuel de l'exercice 2015, le calcul du coût de l'utilisation de l'usine  
34          LSR sera établi à partir des données réelles, et sur la base de la méthode approuvée par la Régie.  
35          Il importe de préciser que la hausse de la recharge sera captée à même le trop-perçu/manque à  
36          gagner du service d'équilibrage et sera donc entièrement récupérée par les clients.

**Société en commandite Gaz Métro**  
**Cause tarifaire 2015, R-3879-2014**

**Coûts de l'usine LSR - Coût utilisation daQ**

	(a)	(b)
	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Ratio
1 Capacité d'entreposage	56 600	
2 Clientèle régulière	55 560	98,2%
3 Client GNL	1 040	1,8%
4 Capacité potentielle de liquéfaction	90 031	
5 Clientèle régulière	55 560	61,7%
6 Client GNL	34 471	38,3%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été	49 075	
8 Clientèle régulière	17 508	35,7%
9 Client GNL	31 567	64,3%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	6 788	
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 Client GNL	6 788	100,0%

	hiver	été	Total
1 Demande	6 154	35 615	41 769
2 Évaporation de liquéfaction <sup>(1)</sup>	633	3 827	4 460
3 Évaporation régulière <sup>(2)</sup>	-	9 633	9 633
4 Liquéfaction totale	6 788	49 075	55 862
5 GNL			
6 Demande	6 154	28 317	34 471
7 Évaporation de liquéfaction <sup>(1)</sup>	633	3 043	3 676
8 Évaporation régulière <sup>(2)</sup>	-	207	207
9 Liquéfaction totale GNL	6 788	31 567	38 354
10 daQ			
11 Demande	-	7 298	7 298
12 Évaporation de liquéfaction <sup>(1)</sup>	-	784	784
13 Évaporation régulière <sup>(2)</sup>	-	9 426	9 426
14 Liquéfaction totale daQ	-	17 508	17 508

15 <sup>(1)</sup> Évaporation de liquéfaction ventilée au prorata de la demande  
16 <sup>(2)</sup> Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage

[...]

Répartition des coûts par activité (000 \$)	Coûts	Méthode d'allocation	Entreposage		Liquéfaction		Regazéification	
			Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Variables
					Été	Hiver		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1 Coefficient d'utilisation			11	13	-	-	13	-
2 Jours d'utilisation des fonctions			365	169	-	-	-	-
3 Ratio d'utilisation des ressources			4 015	2 197	-	-	-	-
4 Ratio d'utilisation (%)			64,63%	35,37%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Frais de l'usine</b>								
5 Salaires et avantages sociaux	2 503	Ratio d'utilisation	1 618	885	-	-	-	-
6 Assurances	930	Allocation directe	651	233	-	-	47	-
7 Services d'entretien								
	3	Allocation directe	-	1	-	-	3	-
8 Matériaux et pièces	479	Ratio d'utilisation	310	169	-	-	-	-
9 Services professionnels	203	Ratio d'utilisation	131	72	-	-	-	-
10 Taxes municipales	304	Ratio d'utilisation	196	107	-	-	-	-
11 Autres frais divers	266	Ratio d'utilisation	172	94	-	-	-	-
12 Réfrigérant	91	Ratio d'utilisation	59	32	-	-	-	-
13 Gaz naturel	79	Allocation directe	-	-	69	10	-	-
14	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
15	65	Allocation directe	-	-	57	8	-	-
16	19	Ratio d'utilisation	12	7	-	-	-	-
17	83		12	7	57	8	-	-
18 Électricité								
	307	Ratio d'utilisation	199	109	-	-	-	-
19	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
20	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
21	1 559	Allocation directe	-	-	1 141	418	-	-
22	1 867		199	109	1 141	418	-	-
23 <b>Sous-total frais de l'usine</b>	<b>6 807</b>		<b>3 347</b>	<b>1 709</b>	<b>1 267</b>	<b>435</b>	<b>50</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'amortissement</b>								
24	906	Allocation directe	577	254	-	-	75	-
25	441	Ratio d'utilisation	285	156	-	-	-	-
26	1 347		862	410	-	-	75	-
<b>Rendement à 7,09%</b>								
27	672	Allocation directe	420	184	-	-	68	-
28	441	Ratio d'utilisation	285	156	-	-	-	-
29	1 113		706	340	-	-	68	-
30 <b>Impôts reliés au rendement (8,52% - 7,09%)</b>	<b>225</b>		<b>143</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-</b>
31 <b>Grand Total</b>	<b>9 492</b>		<b>5 058</b>	<b>2 527</b>	<b>1 267</b>	<b>435</b>	<b>206</b>	<b>-</b>
32 <b>Capacité / quantité totale pour chaque élément (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>			<b>56 600</b>	<b>90 031</b>	<b>49 075</b>	<b>6 788</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
33 <b>Coût unitaire de chaque élément (¢/m<sup>3</sup>)</b>			<b>8,93¢</b>	<b>2,80¢</b>	<b>2,58¢</b>	<b>6,41¢</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Coût d'utilisation pour le client GNL</b>								
34 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			1 040	34 471	31 567	6 788	-	-
35 Coûts totaux (000 \$) (l. 33 x l. 34)	2 311		93	968	815	435	-	-
<b>Coût d'utilisation pour l'activité réglementée</b>								
36 Coûts totaux (000 \$) (l. 31 - l. 35)	7 181		4 965	1 560	452	-	206	-

Notes: - Les coûts alloués en vertu du ratio d'utilisation correspondent aux coûts non directement attribuables à une fonction.  
\* Pour les fins de cette preuve, les taxes municipales ont été distribuées selon le ratio d'utilisation.